

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 9

chargée de l'examen du Postulat de Mme Gerber et consorts : « L'utilisation de l'eau du réseau : un bilan complet comme base indispensable pour une stratégie d'économie d'eau »

Présidence : Angélique CHATTON

Membres présents : Valérie D'ACREMONT (Les Verts) ; Alexandra GERBER (Les Verts) ; Karine BEAUSIRE BALLIF (Socialiste) ; Séverine GRAFF (Socialiste) ; Mountazar JAFFAR (Socialiste) ; Roland PHILIPPOZ (Socialiste) ; ANOUCK Saugy (rempl. Henri KLUNGE, Libéral-Radical) ; Johan PAIN (Ensemble à Gauche) ; Vincent VOUILLAMOZ (Vert'libéraux) ; Josée Christine LAVANCHY (UDC)

Membres excusés : Anna CROLE-REES (Libéral-Radical) ; Matthieu CARREL (Libéral-Radical)

Membres absents : --

Représentant-e-s de la Municipalité : M. Pierre-Antoine HILDBRAND, directeur Sécurité et économie; M. Sébastien APOTHÉLOZ, chef du Service de l'eau, Mme Anne-Sophie AUBLET, responsable sécurité alimentaire et environnement au Service de l'eau

Notes de séances Kelly HARRISON

Lieu : salle du Conseil communal, Hôtel de Ville, Pl. Palud 2

Date : 15 mai 2023

Début et fin de la séance : 17h30 – 18h30

La présidente explique le déroulement de la séance. Elle passe d'abord la parole à la postulante afin qu'elle présente son initiative.

La postulante dit que son postulat part de deux constats. Le premier, c'est qu'avec le changement climatique, nous connaissons des épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents et intenses. Ces épisodes n'épargneront pas la Suisse, contrairement à ce que l'on a pu penser pendant longtemps. Il y a donc un risque de pénurie d'eau et il faut s'y préparer. Le deuxième constat concerne l'eau potable, qui suppose une consommation importante d'électricité. Le Service de l'eau est l'un des plus grands consommateurs d'énergie du territoire. Étant donné que nous nous dirigeons vers des crises énergétiques, il serait utile de songer à diminuer la production et donc la consommation d'eau potable. Pour être en mesure d'agir, il faut connaître un certain nombre d'éléments, comme la consommation actuelle d'eau, les besoins futurs, les usages de l'eau potable (par l'industrie, les ménages, etc.), la possibilité de substituer l'eau potable par d'autres sources, comme l'eau de pluie recyclée ou les eaux grises, etc. Le postulat demande par conséquent un bilan des usages de l'eau pour identifier les usages actuels, les risques et leviers à disposition, et un plan de

Conseil communal de Lausanne

réduction de la consommation d'eau. D'autres villes agissent déjà dans ce sens, comme Montréal. Certains points du PDCom font écho à ce postulat. Le chapitre D.1.8 mentionne l'« inscription de la gestion des eaux dans une stratégie de préservation des ressources naturelles et de développement urbain ». Et différentes mesures sont proposées en vue de cette inscription, dont la mesure n° 5 : « renforcer la valorisation des eaux pluviales et développer le recyclage des eaux grises », et la mesure n° 11 : « développer une image directrice et un plan d'action de l'eau sur le territoire communal de Lausanne ». Le bilan que demande le postulat permettra aussi aux conseillers et conseillères communales de mieux faire leur travail, en proposant des mesures pertinentes.

Monsieur le Municipal observe qu'un bilan est déjà publié chaque année, qui informe de la consommation du réseau, de sa gestion et des différentes ressources utilisées. Mais on peut bien sûr toujours plus et mieux informer les consommateurs et consommatrices. En ce qui concerne les risques, différentes présentations sont données lors de préavis qui demandent l'autorisation du Conseil communal pour pratiquer des dépenses, comme cela a été le cas lors de la stratégie énergétique du Service de l'eau ou lorsque des réservoirs ont dû être refaits. Dans ce contexte, on explique à chaque fois d'où vient l'eau et quel usage en est fait. La réponse à ces risques peut toutefois être développée si le Conseil le souhaite. En ce qui concerne la demande d'avoir un plan de réduction de la consommation, il faut savoir que cette réduction a déjà eu lieu en grande partie, notamment parce que l'usine Coca-Cola, Boxer et les abattoirs, qui se situaient dans l'agglomération lausannoise, ont fermé. Les ménages ont aussi réduit leur consommation d'eau. Aujourd'hui, on semble avoir atteint un seuil, qui suppose que des questions plus politiques peuvent se poser. Par exemple, le Service de l'eau offre un tarif spécial aux maraîchers et maraîchères. On pourrait décider de ne plus leur fournir d'eau en période de manque. Mais en même temps, c'est une bonne chose de pouvoir fournir de l'eau à des personnes qui produisent des biens alimentaires localement. Que veut-on privilégier ? Le Service de l'eau n'a pas vocation à prendre position sur ce type de question. Par ailleurs, la consommation d'eau est aussi liée aux communes qui en achètent en gros à la Ville, car elles n'en ont pas assez. Le Service de l'eau n'est pas en droit de contrôler l'usage qui est fait de cette eau.

La présidente ouvre la discussion.

Discussion générale

Un commissaire est d'avis que les demandes du postulat sont tout à fait raisonnables. En Suisse, on a de la chance d'avoir pu profiter d'un printemps bien arrosé cette année, à la différence d'autres régions en Europe. Il est conscient du fait que la Municipalité fait déjà beaucoup d'efforts pour optimiser les circuits. Il indique qu'envoyer ce postulat à la Municipalité serait l'occasion idéale de faire un bilan plus approfondi, ne serait-ce que concernant les questions plus politiques que le municipal a évoquées. D'autres mesures pourraient être étudiées pour avoir des leviers, qui nécessiteraient de passer par un rapport-préavis. Il est en faveur du renvoi du postulat et se réjouit de la réponse de la Municipalité.

Un commissaire souscrit à la thématique. Le postulat pose beaucoup de questions et il faut être sensible au fait de ne pas surcharger l'administration. Il aurait été plus enclin à soutenir le postulat si les questions avaient été plus séparées. Ce qui l'intéresse le plus est l'éventuel plan de réduction, qui n'est peut-être pas nécessaire aujourd'hui, mais qui a le mérite de nous amener à nous préparer au moment où il faudra répondre rapidement. C'est un outil qui demande un peu de travail maintenant, mais qui en demandera moins au moment venu.

Conseil communal de Lausanne

Monsieur le Municipal précise que le fonctionnement de l'eau est semblable à celui de l'électricité : les SIL vendent de l'électricité tout en menant des campagnes pour économiser de l'électricité. Ce sont deux politiques qui ne sont pas forcément toujours alignées, ce qui peut être compliqué. Pour donner un autre exemple lié à l'eau, il y a eu plusieurs interventions au Conseil communal pour dire qu'il faut rafraîchir la ville la nuit, en utilisant de l'eau notamment. Mais l'une des premières mesures pour réduire la consommation d'eau est d'arrêter les fontaines. On pourrait utiliser l'eau du lac pour rafraîchir les rues, mais cela semblerait un peu paradoxal en période de canicule, quand les communes environnantes connaissent des restrictions d'eau. Il n'y a donc pas de bonne décision dans ce genre de cas ; cela dépend de la valeur que l'on donne à tel ou tel élément. Le service est mal placé pour faire ce type de choix ; ce sont les débats qui ont lieu au sein du Conseil communal qui donnent des indications. S'agissant de l'usage des eaux grises, il indique qu'elles peuvent contenir des résidus qu'il ne faudrait pas retrouver dans la nature et les sols. Quand on est au bénéfice d'un monopole, il faut être irréprochable sur la qualité.

Pour **un autre commissaire**, ce postulat est une très bonne idée, surtout vu la situation actuelle et certaines craintes futures en lien avec le réchauffement climatique. Le postulat parle de Montréal et les Services industriels de Genève. Mais sait-on quelles mesures devraient être prises dans les différentes régions en Suisse pour réduire la consommation d'eau ?

Monsieur le Municipal répond que l'on cherche à réduire la consommation d'eau depuis longtemps. Des communications sont faites à ce sujet, notamment avec le Service de l'eau, qui fait déjà de l'économie d'eau. Il réfléchit à la meilleure gestion possible des sources et des réseaux, aux façons d'éviter les pertes et incite aux économies d'eau. S'agissant de l'eau grise, des expériences ont été annoncées, comme à Yverdon. La situation est un peu différente à Lausanne, car le tuyau qui sort l'eau usée se trouve à plusieurs centaines de mètres des rives, dans le lac Léman. Par conséquent, on ne peut pas vraiment récupérer l'eau pour la remonter dans le système. Il faut aussi garder en tête le fait que l'eau se dégrade, donc il y a un intérêt à ce que l'eau circule. Ces eaux grises se situent dans un flou juridique aujourd'hui, mais elles ne sont pas forcément une piste intéressante, vu le risque de pollution des sols. Rappelons qu'à Lausanne, il y a déjà les problèmes liés aux dioxines. Pour ce qui est des expériences globales de stratégie d'économie d'eau, la question se posera dans toute l'Europe. Il s'agira alors de se baser sur des modèles comparables à notre système – sachant que, contrairement au Pied du Jura, Lausanne a la possibilité de s'alimenter directement dans le lac.

Une commissaire se dit plus sceptique quant au postulat. Il est intéressant et les questions posées sont pertinentes, mais elle a l'impression que le travail est déjà fait par le Service de l'eau. Le rapport annuel est très détaillé. Elle s'abstiendra ou refusera le postulat pour ces raisons. Il vaut mieux laisser de la souplesse au Service de l'eau.

Une autre commissaire invite la Municipalité à envisager le postulat en connexion avec celui qui porte sur la résilience territoriale de Lausanne¹. Ce postulat vise à intégrer plusieurs problématiques interconnectées, comme celles évoquées par le municipal, en liant plusieurs services. Il s'agirait d'aller un cran plus loin du travail qui est déjà fait pour que tous les services se demandent comment anticiper les besoins et où mettre les priorités au moment où il y aura nettement moins d'eau, qu'on sera à 1,5°C de plus, que l'agriculture rencontrera des

¹ Il s'agit du postulat « Stratégie de résilience territoriale », déposé le 25 septembre 2022.

Conseil communal de Lausanne

problèmes d'eau verte, etc. Il n'y aura de toute façon pas assez d'eau pour tout faire, donc on aura l'obligation de prioriser. Pour éviter d'agir dans l'urgence, comme cela a été le cas pour l'électricité cet hiver ou la récente crise sanitaire, il faut élaborer une stratégie de résilience pour le long terme. **Un commissaire** partage cet avis. Tout le monde est conscient des efforts fournis par la Municipalité et le Service de l'eau pour garantir la qualité et la production d'eau. Le rapport annuel renseigne sur l'eau distribuée, mais le postulat demande aussi d'envisager des mesures concernant la consommation et la production de cette eau.

Le Chef du Service de l'eau indique qu'il faut distinguer entre les économies d'eau à faire tous les jours et les situations de pénurie. Aujourd'hui, à Lausanne, grâce au lac, on n'envisage pas de pénurie d'eau sur le court terme, mais on peut avoir une pénurie d'électricité, ce qui signifiera qu'il faudra réduire la consommation d'eau en imposant des recommandations, puis des restrictions, pour lesquelles on a les bases légales. Dans d'autres communes, on a remarqué qu'en interdisant par exemple d'arroser les pelouses, en limitant le nombre de douches, etc., on parvient seulement à une réduction de 10% de consommation. Par ailleurs, on sait que ce sont les gros consommateurs qui consomment le plus ; ils ont des factures importantes, ce qui les a poussés à optimiser leur système. Sans eau, ils ne peuvent plus produire certains biens, comme du pain, par exemple.

La postulante regrette que son postulat soit pris comme une critique du travail effectué par le Service de l'eau. Ce n'est pas le but. Il s'agit simplement de connaître le système dans son ensemble, les différents usages qui sont faits de l'eau ou l'impact de telle mesure, ce qui permettrait de cibler juste. Elle n'a pas trouvé ces informations, qui seraient pertinentes pour entrer en dialogue et proposer des mesures éventuelles. Elle indique que si on veut réfléchir à certaines mesures, comme l'installation de citernes, le recyclage de l'eau de pluie, l'utilisation des eaux grises pour les chasses d'eau, les subventions pour les toilettes sèches, etc., il faudrait avoir des informations supplémentaires. Le Conseil communal devrait disposer de ces informations pour pouvoir proposer des mesures pertinentes. **Une autre commissaire** partage cet avis en précisant qu'il faut voir dans le postulat la volonté d'avoir une image globale qui permettra d'anticiper les choses.

Monsieur le Municipal affirme ne pas avoir voulu paraître critique à l'égard du postulat. Plusieurs postulats ont été déposés par les Vert'libéraux concernant l'eau du lac qui pourrait être utilisée dans les piscines publiques, mais cela dépend d'une ordonnance fédérale ; la Ville n'a pas de compétence en la matière. Il comprend les demandes du Conseil communal, mais il rappelle que les services ne sont pas des instituts universitaires de recherche. Faire des analyses fines sur les économies d'eau qu'elle peut encore faire, avec un bilan écologique sur les toilettes sèches, etc. est un sujet de recherche.

La présidente ajoute que la Municipalité aura de toute manière la possibilité de décider des indicateurs et objectifs à mettre en place pour que ceux-ci soient pertinents. Elle propose à la commission de passer au vote, ce que la commission accepte.

Conseil communal de Lausanne

Conclusion(s) de la commission :

La commission vote le renvoi du postulat à la Municipalité.

Les déterminations de la commission (vote) sont les suivantes :

Déterminations de la commission (vote)

Vote : 7 oui 0 non 4 abstentions

Lausanne, le 2 juillet 2023

La rapportrice :
Angélique Chatton